

# ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE RECIPROQUE

dès l'entrée en pourparlers



Exposé sommaire du projet

Entre les soussignés :

**Dénomination**

Forme sociale  
Capital social  
Siège social  
Immatriculation

Représentée aux présentes par \_\_\_\_\_

agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « \_\_\_\_\_ »,

*D'une part,*

Et

**Dénomination**

Forme sociale  
Capital social  
Siège social  
Immatriculation

Représentée aux présentes par \_\_\_\_\_

agissant en qualité de \_\_\_\_\_

Ci-après dénommée « **MICHELIN** »,

*D'autre part,*

*Il a été exposé préalablement ce qui suit :*

**EXPOSE PREALABLE**

Dans le cadre de leurs relations, les parties aux présentes sont amenées à échanger des informations notamment techniques, commerciales et/ou financières confidentielles qui doivent être protégées.

*Ceci exposé, les parties conviennent et arrêtent ce qui suit :*

**ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITE**

Les parties s'engagent à garder confidentielles toutes les informations qui découlent de leurs relations. Par informations, les parties entendent, non limitativement et d'une manière générale, toutes les informations résultant de tous échanges, rencontres, entretiens, visites, tests, essais, démonstrations, réalisations, et échangées dès l'entrée en pourparlers, quel qu'en soient l'objet et/ou les modalités, écrites ou orales, et les moyens de communication employés.

Les parties s'interdisent notamment tout emploi direct et/ou indirect des informations, toute divulgation non autorisée préalablement par écrit, tout dépôt de demande de brevet ou tout autre titre de propriété industrielle ou intellectuelle incluant ces informations.

L'engagement de confidentialité ne s'appliquera pas aux informations divulguées au cours des relations :

- Déjà connues de l'autre partie au moment de sa transmission
- Tombées ou tombant dans le domaine public, sans intervention directe et/ou indirecte de la partie bénéficiaire de l'information
- Transmises à la partie bénéficiaire par un tiers ayant acquis licitement les informations

Les préposés de chaque partie ayant accès aux informations pourront être contraints de signer un engagement individuel de confidentialité.

Chaque partie prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir la protection des informations.

La partie qui n'aura pas respecté l'engagement de confidentialité supportera les conséquences dommageables résultant de tout manquement de sa part ou de la part de ses préposés.

Le contenu des informations transmises gardera un caractère confidentiel pendant toute la durée des relations et cinq ans après leur expiration.

Chacune des parties s'engage tant pour elle-même que pour ses filiales, sociétés affiliées, sous-traitants, sociétés de groupement ou de consortium dont elle est la société mandataire, et plus généralement pour toutes les entreprises qu'elle représente ou représentera durant ses relations avec MICHELIN.

Tout litige résultant de l'application des présentes ou de ses suites sera tranché par les tribunaux de :

*Fait en deux exemplaires originaux*

A  
Le

Pour

A  
Le

Pour MICHELIN

Nom Prénom  
Qualité

Nom Prénom  
Qualité

# ENGAGEMENT INDIVIDUEL DE CONFIDENTIALITE

(Modèle)

Je soussigné,

\_\_\_\_\_

Nom

\_\_\_\_\_

Prénom

\_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance

reconnais avoir pris connaissance de l'engagement de confidentialité souscrit en date du \_\_\_\_\_ par l'entreprise \_\_\_\_\_

avec MICHELIN et m'engage à en respecter scrupuleusement l'esprit et les termes.

*Fait en deux exemplaires originaux*

A  
Le

*Signature précédée de la mention "lu et approuvé"*

Prénom - Nom  
Qualité